

RAQUETTES, RANDONNEE ET DECOUVERTE DANS LE JURA
DU 25 JANVIER AU 1^{ER} FEVRIER 2020

La sortie est ouverte aux adhérents du Pas de Calais inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2019/2020 avec assurance RC et accidents (IRA ou FRA). Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée si places disponibles.

Nombre de participants : 30 au minimum, 53 au maximum

Dates : du samedi 25 janvier au samedi 1er février 2020

Transport par autocar avec ramassage sur le département, au plus près des péages d'autoroute,

PROGRAMME

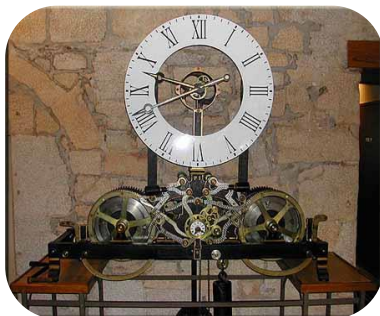
Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la raquette, de la randonnée et sur la découverte de la région. Départ du Pas de Calais le samedi 25 janvier selon horaires de ramassage le matin pour une arrivée à Métabief pour le dîner.

Retour, le samedi 1er février, au départ de Métabief en direction du Pas de Calais, après le petit déjeuner.

Samedi 25 janvier: NOTRE REGION – METABIEF. Arrivée à Métabief en fin d'après-midi. Accueil par l'équipe du "Bief Rouge". Apéritif de bienvenue puis dîner.



Dimanche 26 janvier: MATINEE RAQUETTES – LE CHATEAU DE JOUX. Raquettes à neige autour de Métabief. *(Sans transport car)* Déjeuner au village Vacances. **Visite guidée du Château de Joux,** avec ses cinq enceintes successives et l'un des plus vastes puits d'Europe, est un véritable livre ouvert sur l'évolution de l'architecture des tours à bossages au fort souterrain. [35km](#)



Lundi 27 janvier: MATINEE RAQUETTES – MORTEAU & LA TRADITION DE L'HORLOGERIE. Balade en raquettes à neige. Déjeuner au village Vacances. Visite du Musée de l'horlogerie de Morteau, abritant des mouvements de clocher fonctionnant parfaitement. Une salle du Musée est consacrée aux différents modèles d'horloges dont la pièce maîtresse est l'horloge astronomique datant de 1855 mais aussi l'horloge planétaire réalisée dans le Jura en 1887 et comportant la représentation de la terre, du soleil et de la lune, le tout agrémenté d'automates, et l'horloge en bois, très rare, datant de 1680. Au retour, **visite et dégustation dans une charcuterie avec son tuyé traditionnel** (tuyé du Papy Gaby) *100km*



Mardi 28 janvier: JOURNEE RANDONNEE RAQUETTES. Déjeuner au Village Vacances.

Mercredi 29 janvier: MATINEE RAQUETTES – CHAUX-NEUVE. Balade en raquettes à neige. Déjeuner au Village Vacances. Visite du Parc Polaire, une surprenante rencontre avec le monde animal. Une équipe de soigneurs-guides passionnés vous fera découvrir l'histoire et les origines de ses protégés, une immersion totale dans l'intimité de la faune eurasiennne dans ce Parc où l'animal est roi, où la complicité entre les espèces fascine les petits comme les grands. *70km*



Jeudi 30 janvier: JOURNEE RANDONNEE RAQUETTES. Journée raquettes avec repas régional au restaurant de montagne « La Boissaude » (repas fromage mont d'or dans la mesure du possible)

Vendredi 31 janvier: JOURNEE REPOS CHAUFFEUR: METABIEF. Balade en raquettes à neige. Déjeuner au Village Vacances. Visite commentée de la fromagerie de Métabief (fabrication du Comté, Mont d'Or et Morbier) (*Sans transport car*) (*Sans accompagnateur*) et temps libre dans le village

Samedi 1^{er} février : METABIEF – NOTRE REGION. Départ après le petit-déjeuner. Repas libre sur l'autoroute.

HEBERGEMENT

VTF "Le Bief Rouge" 12 rue du village 25370 METABIEF Tel : 03 81 49 07 08

Piscine couverte et chauffée avec jets d'eau et bains bouillonnants.

Le séjour est réservé en pension complète sauf les déjeuners des 25 janvier et 1er février durant le trajet en bus (pris sur l'autoroute ou pique-nique)

COÛT DU SEJOUR TRANSPORT COMPRIS : (tarif révisable en fonction du nombre de participants)

Pour 30 participants : **780 €**

Pour 40 participants : **735 €**

Pour 50 participants : **710 €**

Ces tarifs comprennent:

- ✓ **Votre apéritif de bienvenue** (ex.: boisson régionale ou kir ou pétillant, et son accompagnement salé)
- ✓ **L'hébergement en chambre double** avec sanitaire complet (*lits faits et linge de toilette fourni*)
- ✓ **La pension complète** (*boisson à table – vin & eau – et café au déjeuner inclus*), du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du jour de votre départ, incluant au moins **un dîner régional** au cours de votre séjour
- ✓ **Les prestations prévues au programme** (*droits d'entrées, visites,...*)
- ✓ **Le guidage ou l'accompagnement des excursions prévues** (sauf mention contraire),
- ✓ **Les déjeuners à l'extérieur prévus au programme** (boissons incluses),
- ✓ **L'encadrement des randonnées par un accompagnateur diplômé (matériel inclus)** (*par groupe de 12 personnes minimum à 15 personnes maximum*)
- ✓ **Les animations de soirées** (ex.: soirée dansante, karaoké, café-théâtre, spectacle d'animation, soirée régionale, grand jeu,)
- ✓ **L'accès à toutes nos infrastructures:** (ex. selon le site: espace forme, piscine, terrain de sport,...)
- ✓ **Le ménage assuré et linge de toilette changé 1 fois en milieu de séjour pour tout séjour de 5 nuits min**
- ✓ **Votre remise tarifaire de 5% sur la pension complète en tant qu'affilié à la FFR** (*sous réserve de présentation d'une licence en cours de validité*)
- ✓ **Les transports aller/retour** avec ramassage au plus près des péages d'autoroute et sur place
- ✓ La contribution à l'immatriculation tourisme fédérale
- ✓ L'adhésion VTF et La taxe de séjour

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✓ Le supplément chambre individuelle : + 15 € / nuit / personne soit 105 € pour le séjour, **dans** la mesure des places disponibles
- ✓ Les repas sur l'autoroute à l'aller et au retour (pique-nique à prévoir si vous le désirez le samedi 25 janvier)
- ✓ L'assurance annulation qui vous sera proposée lors de votre confirmation d'inscription

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 28 mars 2019 et seront enregistrées par ordre d'arrivée

Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 150 € (chèque à l'ordre du CDRP du Pas de Calais)

CDRP du Pas de Calais Maison des sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES

Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre n° IM075100382

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Association de tourisme agréée n°IM075100382. Code APE : 94 99 Z – SIRET : 30358816400051

S'il est décidé de réaliser ce séjour, au plus tard au 15 mai 2019, le Comité proposera aux préinscrits un bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

PAIEMENTS

Acompte de 150 € à la pré-inscription.

Retour du bulletin d'inscription définitif signé avec les primes d'assurances facultatives.

Versement de 150 € pour le 5 septembre 2019

Versement de 150 € pour le 5 octobre 2019

Versement de 150 € pour le 5 novembre 2019

Solde du séjour avant le 05 décembre 2019

Tous les règlements doivent être faits à l'ordre du CDRP du Pas de Calais et envoyés à l'adresse suivante :

Thérèse LECLERCQ Responsable tourisme 242 rue Marc Vincent 62180 RANG DU FLIERS

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

Annulation faite avant le 15 octobre 2019 : restitution des sommes versées avec une retenue de 30 € par dossier d'inscription

Annulation entre le 15 octobre 2019 et le 15 novembre 2019 : retenue de 30% du montant total du séjour

Annulation postérieure au 15 novembre 2019 : retenue en fonction des frais non remboursables par les prestataires.

L'assurance annulation permet le remboursement des frais d'annulation à condition que le motif soit justifié.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour. Au delà de l'équipement de base du randonneur, penser à anorak, pulls, gants, bonnet, lunettes de soleil, crème solaire, chaussures de randonnées étanches, imperméable...

Bien cordialement

Thérèse LECLERCQ

Responsable tourisme du CDRP 62

06 08 82 99 02

thelec@live.fr

Documents en consultation sur le site <http://pas-de-calais.ffrandonnee.fr> onglet « séjours » ou sur demande à thelec@live.fr

Annexe 12bis: Conditions Générales de Vente- Articles R211.3 à R211.11du Code du tourisme

Annexe 10 : Notice assurances

Annexe 11 bis : Dispositions en cas de sinistre